

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de son Président, Henri Pisani et de ses membres, Madame Ariane Morand et MM. Jérémie Dähler, Simon Schülé et Philippe Noël, s'est réunie une première fois à quatre le lundi 9 mai 2022 à la maison de commune afin d'examiner le préavis no 16 / 2022 sur les comptes communaux de l'année 2021 en présence d'une délégation de la Municipalité constituée de Madame la Syndique et de Monsieur Denis Favre, accompagnés de la boursière Madame Anne-Sandra Caccia pour une remise du préavis des comptes et d'autres documents visant à un examen préliminaire de l'exercice 2021, avec commentaires et explications sur toutes les positions avec écarts significatifs (*variant de plus de CHF 10'000.--*) entre comptes 2021 vs 2020 et comptes 2021 vs budget 2021.

Cette première réunion a conduit la COFIN à :

- demander la production et remise d'un document additionnel - qui lui sera automatiquement remis à l'avenir - consistant en une brochure compilant les comptes par nature qui permet d'avoir une meilleure lecture et synthèse des variations de positions puisque présentant une confrontation entre comptes cumulés de l'année passée, budget de l'année courante et derniers comptes clos.
- établir notamment une liste de questions et autres interrogations additionnelles, lors de la réunion de la seule COFIN le lundi 23 mai qui ont été examinées avec la municipalité in corpore lors de la séance plénière du lundi 30 mai 2022.

Nous souhaitons remercier notre Exécutif ainsi que notre boursière pour le soutien apporté durant nos travaux, pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie les mardi 7 juin et lundi 13 juin afin de statuer et rédiger son rapport.

Documentation à disposition

La COFIN a disposé des documents principaux suivants préparés par Madame Caccia pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes 2021
- une note explicative des écarts principaux avec les comptes 2020 et le budget 2021
- deux documents Excel présentant la distribution cumulée par exercice comptable des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour les personnes morales

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

- la note explicative indiquant les calculs et extrapolations liés à notre participation au financement de la facture sociale et réforme policière
 - les documents relatifs à notre contribution financière pour les lignes de trafic régional, autrement dit le montant à charge de notre commune visant à combler le déficit y relatif
 - le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2021
-

Analyse des comptes

Pages jaunes, 1 à 16

Page 2 commentaires sur le résultat de l'exercice 2021

Les comptes de l'exercice 2021 étaient attendus avec une certaine inquiétude : en effet, le budget 2021 était déjà difficile à appréhender puisque basés sur des comptes 2020 influencés par les effets du COVID eux-mêmes sans aucun précédent historique.

Ainsi, nous espérons que les comptes 2021 allaient venir confirmer ou infirmer les tendances de l'année 2020 difficilement lisibles mais voilà que l'exercice 2021 vient également avec son lot de surprises, mais fort heureusement positives, bien que toujours sous une reconduction des conditions de COVID. Tout ceci nous maintient dans une relative incertitude d'interprétation des éléments financiers en devenir à notre disposition.

Dans ces conditions, la COFIN souligne le travail compliqué de notre Exécutif et de notre boursière qui ont su trouver une ligne de conduite à tenir pour nous présenter ce préavis.

Pour autant et d'emblée, deux éléments extraordinaires et exceptionnels sont à relever, il s'agit de l'encaissement :

1. de la vente du service électrique d'un montant de CHF 3'613'113.-- comptabilisés pour cet exercice (comptes 3123.00, 3170.00, 3191.00, 3191.01), sachant que tous les investissements ont été amortis (compte 3316.00) et que les fonds ont été dissouts (compte 4819.00) afin que le résultat final consolidé soit affecté à un fonds de réserve pour les infrastructures futures (compte 3809.00).
2. des émoluments des taxes communautaires et taxes de constructions (compte 420.4319.00, page 51) de CHF 1'298'450.05

ainsi les comptes qui nous sont soumis présentent un excédent de revenus de CHF 1'190'697.73 au regard d'un budget (très ou trop ?) défensif qui prévoyait une perte de CHF 653'900.--.

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

On note donc une amélioration de CHF 1'844'597.73 (page 2 du préavis) et nous pouvons considérer ce résultat comme exceptionnel, néanmoins il faut tenir compte des événements particuliers pour conclure sur une note aussi positive en gardant à l'esprit toutes les singularités de ces 2 dernières années.

La marge d'autofinancement a permis de couvrir les investissements, encore une fois, elle est influencée par les rentrées extraordinaires des taxes communautaires pour le PPA Le Village et le PQ Pré Jaquet, ainsi que la vente **unique** du service électrique.

S'il est essentiel de maintenir la marge d'autofinancement - qui représente le baromètre de la situation financière de la Commune et permet de qualifier la performance de l'année - a un niveau correct, vu les conséquents investissements prévus ces prochaines années, les autres indicateurs financiers à considérer et succinctement commentés sous cette même page 2 du préavis mériteront une analyse plus serrée que la COFIN proposera de tenir ultérieurement selon un format qui reste à définir, nous y travaillons.

Page 5 à 7 examen des charges

30 Autorités et personnel

Nous constatons une légère augmentation des charges du personnel et des autorités (+1.80 %) par rapport aux comptes 2020. Relevé également un dépassement par rapport au budget de CHF 57'930.50 qui est expliqué lors de l'examen des pages blanches. L'effectif du personnel a à nouveau légèrement augmenté pour passer de 32.70 (2020) à 34.68 en 2021.

31 Biens, services, marchandises

Ce poste est à nouveau en très nette diminution - CHF 1'011'380.35 (- 31.53 %) par rapport aux comptes 2020. Comme mentionné dans les pages jaunes, cette baisse est due principalement à la suppression du compte 820.3123.00 (achats et consommation d'électricité, page 93) et réductions des honoraires et prestations de services de CHF 83'177.32.

32 Intérêts passifs

Ce poste est stable dès lors qu'aucun mouvement n'a eu lieu en 2021. Le taux moyen des emprunts est de 1.26 %. Notre dette à long terme s'élève à CHF 14'000'000.-- au 31.12.2021 soit CHF 4'020.67 par habitant (3'482).

33 Amortissements

Nous notons la charge **récurrente** concernant les défalcatons, abandons et remises d'impôts pour CHF 127'087.48 (2020 : CHF 121'771.87). Ces pertes fiscales sont communiquées par le canton qui prétend comme chaque année remettre soi-disant à jour ses dossiers. Ce montant affecte de manière constante plus d'un point d'impôts de nos liquidités qui passent par perte (et non profits).

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

35 Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques

Ce poste est en diminution cumulée de CHF 236'423.93 par rapport à l'année 2020. Différence expliquée principalement par notre participation aux charges cantonales justice-sécurité publique, dite "policière" réduite de - CHF 22'335, mais surtout par la diminution au fonds de péréquation, dite "facture sociale" de CHF 360'896.--.

Pages 8 et 9 Examen des revenus

40 Impôts

Hors éléments extraordinaires de la vente des SI et des taxes communautaires déjà relevés, c'est une des plus grandes "surprises" de l'exercice 2021. Les recettes fiscales ont augmenté de 10.43 % par rapport à l'année 2020 (+ CHF 973'961.41). Cette hausse substantielle est liée pour l'essentiel aux variations des impôts sur le revenu (+ CHF 26'701.90 ou 0.42 %), de la fortune (+ CHF 48'299.64 ou 6.16 %) et l'impôt à la source (+ CHF 10'609.37 ou 4.56 %) des personnes physiques, mais surtout des **droits de mutation** encaissés de **CHF 657'763.50** (+ CHF 356'620.25 ou 118.42 % !) et **impôt foncier** de **CHF 903'646.15** (+ CHF 57'755.20 ou 6.83 %) qui viennent conforter la COFIN dans l'importance d'encadrer de manière très serrée les opérations d'aliénations en cours et en devenir. Nous vous renvoyons par ailleurs aux autres commentaires explicatifs figurant en page 8 du préavis.

42 Revenus du patrimoine

Attention à ne pas considérer l'augmentation de ce groupe comme une rentrée d'argent dès lors qu'il inclut un montant de CHF 2'887'128.37 correspondant à des gains comptables sur les autres éléments du patrimoine financier et administratif justement soulignés en page 8 du préavis.

43 Taxes, émoluments, produits de ventes

Il s'agit pour l'essentiel de recettes liées aux émoluments administratifs divers encaissés à raison de CHF 1'304'960.05 versus CHF 686'854.73 en 2020 (+ CHF 618'105.32 ou 89.99 %). Le budget 2021 arrêté à CHF 1'016'500.-- retient à l'évidence un chiffre sous-évalué.

44 Parts à des recettes cantonales

Une rentrée liée à l'impôts sur les gains immobiliers de CHF 322'052.20 versus CHF 112'571.65 en 2020 (+ CHF 209'481.25 ou 186.09 %). Le budget 2021 arrêté à CHF 104'000.-- retient un chiffre trop minoré.

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

Pages 11 à 14 Examen du bilan

910 Disponibilités

Les liquidités ont été en augmentation de CHF 1'863'741.00 par rapport à la fin de l'année 2020 et, partant, la marge d'autofinancement a permis de couvrir entièrement les investissements.

920, 922, 923 et 925 Endettement de la commune

L'endettement net est en diminution et se situe à CHF 1'657.31 par habitant (CHF 3'109.74 en 2020). Notre dette à long terme s'élève à CHF 14'000'000.-- au 31.12.2021. Notre plafond d'endettement, adopté par le Conseil communal, est de CHF 42'000'000.--. L'endettement s'élève à CHF 17'363'825.77 au 31 décembre 2021.

Les autres comptes d'actif ou du passif du bilan n'apportent pas de commentaires particuliers.

Page 16 Conclusions

La COFIN constate que les charges sous le contrôle de la Municipalité ont été encadrées et ont respecté le budget voté par le Conseil communal. Malgré un exercice 2021 pouvant être considéré comme particulièrement bon, la situation des finances communales reste fragile au vu des nombreux investissements qui se profilent à l'horizon. C'est la raison pour laquelle la rigueur dans la gestion des dépenses doit rester de mise de façon à continuer de privilégier les dépenses prioritaires et indispensables. Ce dernier point était d'ailleurs rappelé par les collègues sortants de l'ancienne législature et nous le faisons nôtre tout autant.

Pages blanches, 17 à 95

1 Administration générale (p. 18 à 29)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 32'457.54, soit - 1.68 % dont on peut se réjouir.

Pour autant et par anticipation, on peut s'attendre à des variations non négligeables pour l'année 2022, à la suite des mouvements particuliers de nos secrétaires municipaux (démission au 31 mars 2021 de Mme I. Dougoud engagée le 1er septembre 2020, puis intérim de Mme E. Jordan pour la durée de la phase de recrutement et réengagement le 1er décembre 2021 de M. N. Ray) et enfin engagement à 40 % dès le 1er janvier 2022 de Mme A. Llewellynn, responsable RH.

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

LA COFIN suivra de très près les incidences financières de ces situations lors de l'examen des comptes de l'exercice 2022 au regard du cahier des charges à couvrir et des rémunérations octroyées.

Page 23, Journal Romanel info – compte 111.3012 à 3050.00 Salaire du personnel occasionnel, engagement d'une personne pour la rédaction du journal

La COFIN souligne et rappelle juste les discussions passionnées liées à la rémunération de la Secrétaire du Conseil communal au regard de celle allouée à la personne engagée, cela sans parti pris ni malice de sa part à l'endroit de celle-ci.

Page 29, Service informatique – compte 190.3189.00 Frais divers

La COFIN relève le montant de CHF 62'487.35 en lien avec l'attaque informatique de mars 2021. Afin de se protéger contre de nouvelles attaques, Silicom Group a mis en place de nouvelles mesures (règle de firewall plus restrictive, solution de sécurité plus évoluée, module de détection de comportement, etc.). La COFIN est et sera particulièrement sensible à l'évolution du poste "service informatique" à l'avenir. Elle tient pour vrai que le nécessaire a été fait maintenant pour sérier au plus près les dépenses y relatives.

2 Finances (p. 30 à 35)

Ce dicastère présente des revenus nets supérieurs aux comptes 2020 de CHF 911'837.92, soit + 10.42 %, alors que par rapport au budget 2021 la différence est de CHF 1'343'162.05 soit + 16.14 %.

LA COFIN se réjouit de cette situation et vous renvoie à ses commentaires précités relatifs aux pages jaunes.

3 Domaines et bâtiments (p. 36 à 47)

Ce dicastère présente des charges nettes supérieures au budget de CHF 11'721.70, soit + 4.34 %.

Pas de commentaires particuliers.

4 Travaux (p. 48 à 59)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 173'318.67, soit - 11.33 %.

Pas de commentaires particuliers.

5 Instruction publique et cultes (p. 60 à 75)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 138'194.65, soit - 8.96 %.

Pas de commentaires particuliers.

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

6 Police (p. 70 à 81)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 32'392.90, soit - 4.68 %.

Pas de commentaires particuliers.

7 Sécurité sociale (p. 82 à 91)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 125'793.62, soit - 5.05 %.

Pas de commentaires particuliers.

8 Services industriels (p. 92 à 96)

Ce dicastère présente des revenus nets supérieurs au budget de CHF 3'642'647.52, soit + 559 %.

Nous vous renvoyons aux commentaires sur les pages jaunes.

Pages vertes, Bilan au 31 décembre 2021 p. 103 à 110

Le total des financements spéciaux et fonds de réserve + fonds propres représente 53.44 % du bilan au 31.12.2021 contre 43.3 % au 31.12.2020. Ce taux démontre une structure solide du bilan.

Cependant, les fonds spéciaux et fonds de réserve qui représentent un total de CHF 17'169'291.49 (12,8 millions en 2020) peuvent faire penser que notre commune est riche, mais en réalité **ces réserves ne sont que comptables**. En effet, les utiliser pour des investissements, comme, par exemple les fonds de réserve créés grâce aux taxes sur les équipements communautaires du PPA Le Village et du PQ Pré Jaquet (CHF 3,2 millions à fin 2020), **nécessitera tout de même de s'endetter car les montants correspondants ont déjà été dépensés**.

La COFIN suggère d'ailleurs à la future Municipalité de se pencher sur l'avenir de ces fonds et d'envisager leur assainissement progressif et au cas par cas. L'utilisation de ces fonds permettra néanmoins de réduire les amortissements comptables de nos futurs investissements.

Page 109 – Engagements hors bilan

Préavis n°26-03 et 10-17 Cautionnement de l'ASIGOS : le montant passe de CHF 6,36 millions à CHF 3,05 millions en raison du remboursement partiel de la dette de l'ASIGOS.

Pages bleues, Tableau des investissements p. 112 à 115

Aucune demande particulière n'a été adressée à ce niveau.

COFIN 2022 - préavis municipal no 16 / 2022 - comptes communaux 2021

Forte de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 16 / 2022 adopté en séance du 2 mai 2022
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2021 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président-rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 13 juin 2022



Henri PISANI

Les autres membres :



Jérémie DÄHLER



Simon SCHÜLÉ



Philippe NOËL



Ariane MORAND